



Droit de garde des enfants

Par **yocess**, le **30/12/2007** à **14:50**

Divorcée par consentement mutuel depuis 2005, j'ai la garde de mes 2 enfants
J'ai tjs été conciliante pour que mon ex les récupère quand il veut (changement de w.e., séjour + long)
Nous faisons chacun la moitié du trajet !
L'ainé fait du sport le samedi matin, aussi je dois emmener le + jeune le vendredi à 17h30 (l'amie de mon ex travail à côté et l'heure l'arrange) et l'ainé le samedi à 11h30 !
Ma question : sachant que mon ex n'est pas sv't là le vendredi soir ou rentre tard puis-je lui emmener mes 2 enfants le même jour (samedi matin) ??
De + j'ai un BB de 9 mois et tous ces trajets sont épuisants pour lui ; de + avec mon époux actuel nous avons un niveau de vie très inférieur à celui de mon ex et de son amie (cadres tous les 2), je suis en congé parental et mon époux est pompier et son seul salaire fait vivre notre famille de 5 personnes ! aussi nous ne pouvons nous permettre de faire ts ces trajets !
De + la compagne de mon ex est très désagréable avec moi et ne cesse de faire des réflexions sur ma manière d'élever mes enfants ! je suis tjs passée outre mais si je pouvais ne plus la rencontrer ça me soulagerait !

Par **Jurigaby**, le **30/12/2007** à **16:17**

Bonjour.
Si vous souhaitez modifier les modalités existantes du droit de visite et que votre ex ne veut pas, la meilleure chose à faire est d'aller devant le Jaf afin qu'il statue à nouveau.

Par **yocess**, le **30/12/2007** à **18:15**

bonjour !
sur le jugement de divorce il est seulement stipulé que mon ex a un droit de visite

suivant un accord à l'amiable entre nous à défaut un w.e. sur 2 et la moitié des vacances (ce que je ne veux pas changer), mais il n'est pas précisé vendredi ou samedi !rnsuis-je donc en droit de lui amener les enfants en même temps càd le même jour sachant qu'ayant déjà contacté notre avocate pour un souci similaire elle m'avait dit que c'était à lui de se plier à mes exigences vu mes charges familiales ! ?